

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Diplôme de niveau 3 - RNCP 38565 – Date d'échéance 31-12-2028

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Devenir un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Le Professionnel formé aura développé des compétences pour animer des activités d'éveil et réaliser des activités de soins du quotidien auprès d'enfants dans des structures d'accueil collectif ou à domicile.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Durée : 1 an ou 2 ans

Rythme annuel :

- 12 semaines en alternance pour un parcours en 2 ans (420h par an)

- 2 ou 3 jours de formation par semaine en alternance durant 24 semaines pour un parcours en 1 an (436h)

Statut : apprentissage

Délai d'entrée en formation : jusqu'au début de la formation en septembre. Passé ce délai, contacter l'établissement

LE + DE LA MFR

- Une pédagogie de projet
- Des travaux de groupes et travaux pratiques
- Des visites de structures Petite Enfance
- Des interventions de professionnels
- Une mobilité
- Projet de solidarité / ouverture culturelle

LES TARIFS en annexe

Demi-Pension

Pension complète

LES CHIFFRES CLES

Résultats Examens



Persévérance Insertion



PRE-REQUIS

Être âgé de 16 ans à 29 ans à la signature du contrat d'apprentissage ou avoir 15 ans après une classe de 3^{ème}. Sans limitation si RQTH. Avoir validé un diplôme de niveau 3 ou supérieur pour prétendre à une CAP en 1 an.

MODALITE D'ACCES EN FORMATION

Inscription définitive après entretiens individuels et la signature d'un contrat d'apprentissage (en annexe)

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilité
- Référent handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



LES OBJECTIFS

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels
- Assurer l'entretien des locaux et des espaces réservés à l'enfant
- Exercer son activité en Ecole Maternelle, en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant et en Accueils collectifs de mineurs
- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

CONTENUS / BLOCS DE COMPETENCE

Enseignement professionnel :

- BLOC1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- BLOC2 : Exercer son activité en accueil collectif
- BLOC3 : Exercer son activité en accueil individuel

Enseignement général :

- BLOC4 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique
- BLOC5 : Mathématiques-Sciences physiques et chimiques
- BLOC6 : Éducation physique et sportive
- BLOC7 : Prévention-Santé -Environnement
- BLOCF : Langue vivante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves terminales (écrites et orales) en fin de formation.

LES DEBOUCHES

- Poursuites d'études : Bac Pro Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires, Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne, D.E. Auxiliaire de puériculture, D.E. Accompagnant Educatif et Social, D.E. Moniteur Éducateur, Concours d'ATSEM
- Insertion professionnelle : ATSEM / Animatrice, Assistante maternelle agréée, Auxiliaire puériculture

Sur 1 ou 2 années



Modalité et délai d'accès en formation

Le processus d'inscription commence dès le mois de janvier de l'année de rentrée scolaire.

Un entretien individuel ou collectif avec le référent pédagogique lors des journées portes ouvertes peut faire avancer le projet d'inscription.

Pour s'inscrire il faut prendre contact avec le secrétariat

- 1- Communiquer les informations demandées, pour compléter la fiche contact.
- 2- Demander un dossier d'inscription.
- 3- Prendre rendez-vous avec la direction.
- 4- A ce rendez-vous
 - Apporter le dossier d'inscription complété
 - Participer à l'entretien individuel de recrutement pour étude du projet et de la candidature

Vous devrez vous munir d'un CV et d'une Lettre de motivation

En cas d'aménagements scolaires se munir de documents à jour (P.A.I. /P.A.P./ P.P.S.)

Apprentissage : l'inscription est définitive lorsque le candidat a trouvé une entreprise qui l'emploie en contrat d'apprentissage et détient une promesse d'embauche ou un contrat signé.

Une réponse immédiate est transmise aux candidats lorsque l'ensemble des conditions sont réunis.

Inscription en cours d'année et Formation Professionnelle Continue :

- Nous contacter

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

STATUT APPRENTISSAGE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
CAP AEPE	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
CAPa	1 404 €	140,40 €	816 €	81,60 €
2nde	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
1ère	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
Tle	2 223 €	222,30 €	1 292 €	129,20 €
CS CP	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
CS TVAAMR	1 872 €	187,20 €	1 088 €	108,80 €
CS CPM	1 521 €	152,10 €	884 €	88,40 €
AE	1 638 €	163,80 €	952 €	95,20 €
Pas de frais pédagogiques				
Possible prise en charge partielle de frais de la part des OPCO				

STATUT SCOLAIRE				
Classe	INTERNE Annuel	Soit par mois (/10)	DEMI-PENSIONNAIRE Annuel	Soit par mois (/10)
4°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
3°	2 397 €	239,70 €	1 564 €	156,40 €
CAPa	1 692 €	169,20 €	1 104 €	110,40 €
2nde	2 256 €	225,60 €	1 472 €	147,20 €
1ère	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €
Tle	2 679 €	267,90 €	1 748 €	174,80 €

La cotisation d'adhésion à l'association est fixée à 15€.

Statut F.P.C. nous consulter

Document mis à jour le 20/02/2026